

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait des registres des Délibérations du Conseil d'AdministrationSEANCE DU 05 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 mars à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme TOUREAU Elisabeth, Vice - Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Date de la convocation : 24 février 2026

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membre(s) représenté(s) : 3

Nombre de membres votants : 14

Membres présents : Mesdames et Messieurs - Elisabeth TOUREAU - Catherine CHAIZE - Laurette JEGOU - Henri COULON - Armel JARLEGAN - Annie LE ROUX- Danièle FOREST - Claudine CLOEREC - Marina WEILL - Dominique MOURIER - Patrick TOURVIEILLE

Membre(s) représenté(s) : Pascal BARRET - Marie-Madeleine DREAN - Marie-Cécile PERROT

Membre(s) excusé(s) : Pascal BARRET - Marie-Madeleine DREAN - Marie-Cécile PERROT

Membre(s) absents : Nathalie DEBLOND - Etienne HEMAR - Annie LEMERCIER

Assistai(en)t à la séance : Madame Hélène CHARPENTIER, directrice de l'EHPAD, M. COREN Aurélien, directeur adjoint de l'EHPAD

Délibération n°12 -EHPAD - Budget annexe de l'EHPAD - ERRD 2025 (Annexes 4, 5, 6, 7 et 8)

Le compte administratif de l'EHPAD est présenté sous la forme d'un Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) au titre de l'année 2025.

Ce dernier se présente comme suit :

Section de fonctionnement

<u>Total charges :</u>	3 400 542,47 €
Groupe 1 :	567 027,35 €
Groupe 2 :	2 392 769,82 €
Groupe 3 :	440 745,30 €
<u>Total produits :</u>	3 418 624,33 €
Groupe 1 :	3 184 068,80 €
Groupe 2 :	226 361,26 €
Groupe 3 :	8 194,27 €
<u>Résultat de l'exercice :</u>	+ 18 081,86 €

Tableau des passages des résultats à la CAF

		Comptes	Réalisations
RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT ou DEFICIT) (1)			18 081,86 €
+ Flux internes (charges)			64 287,30 €
FRI	+ Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	c/675	- €
	+ Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	c/6811	64 287,30 €
- Flux internes (produits)			6 578,39 €
FRI	- Produits des cessions d'éléments d'actif	c/775	500,00 €
	- Quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	c/777	3 781,43 €
	- Reprises sur provisions pour renouvellement des immobilisations et reprises sur amortissements dérogatoires	c/78742, c/78725	2 296,96 €
FRE	- Reprises sur provisions d'exploitation	c/7815	- €
	- Reprises sur provisions de couverture du BFR	c/78741	- €
CAPACITE OU INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (CAF ou IAF)			75 790,77 €
<i>Dont montant affectant le FRI</i>			<i>57 708,91 €</i>
<i>Dont montant affectant le FRE</i>			<i>18 081,86 €</i>

*CAF : Capacité d'Autofinancement IAF : Insuffisance d'Autofinancement

Tableau de financement

EMPLOIS

Libellés	Réalisations
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	0,00
165- Dépôts et cautionnements reçus	14 681,35
TOTAL TITRE 1 : Remboursement des dettes financières	14 681,35
21- Immobilisations corporelles	43 278,27
TOTAL TITRE 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	43 278,27
TOTAL TITRE 3 : Autres emplois	0,00
TOTAL DES EMPLOIS	57 959,62
APPORT AU FOND DE ROULEMENT	49 498,54

RESSOURCES

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

ID : 056-265601005-20260305-EHPAD_12_2026-DE

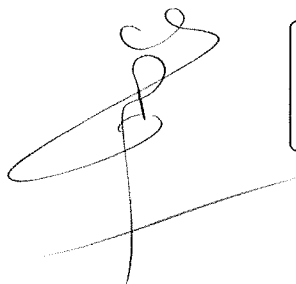
Libellés	Réalisations
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	75 790,77
10222- Fonds de compensation taxe valeur ajoutée (FCTVA)	1 898,75
TOTAL TITRE 1 : Augmentation des capitaux propres	1 898,75
165- Dépôt et cautionnements reçu	29 268,64
TOTAL TITRE 2 : Augmentation des dettes financières	29 268,64
TOTAL TITRE 3 : Autres ressources (dont produits de cession des éléments d'actif)	0,00
TOTAL DES RESSOURCES	107 458,16
PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	0,00

*Total des ressources – total des emplois

Après débat, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'approuver l'ERRD 2025 du budget annexe de l'EHPAD ;
- D'autoriser Le Président ou la Vice-Présidente à signer tous les documents nécessaires et prendre toutes les mesures utiles à la bonne exécution de la présente délibération.

Monsieur le Président du CCAS, Pascal BARRET



Pour le Président empêché,
la Vice-Présidente du CCAS
Elisabeth TOUREAU

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

ID : 056-265601005-20260305-EHPAD_12_2026-DE